

## NOM DU CHAT :

<p align="center"><b>PENSION FELINE « CHAT&amp;CHAT » - REGLEMENT INTERIEUR</b> <b>SIRET n° 81100895200012 – RCS ROUEN</b></p>
--

**Le fait pour le propriétaire de nous confier la garde de son animal, marque son adhésion totale aux présentes conditions générales**

**1) Seuls les chats identifiés, de parasites et vaccinés** contre Typhus, coryza (TCRP), Leucose **sont admis**. Vaccin antirabique uniquement obligatoire pour les chats venant de l'étranger ou d'un département frontalier ou à risque.

**Ne sont pas acceptés :** chat mâle de plus de 6 mois non stérilisé, chatte en chaleur ; chat porteur de parasites internes/externes (puces, tiques, vers...) ; chat présentant des problèmes de santé importants pouvant entraîner le décès (sauf de charge signifiée par les vétérinaires et le vétérinaire) chat agressif.

**Chats âgés :** Une attestation de bonne santé du vétérinaire de moins de 1 mois peut être demandée pour les chats âgés de 15 ans et plus.

**2) Le carnet de santé de chaque animal sera conservé à la pension pendant toute la durée du séjour. Pour le bien-être des animaux présents, il est recommandé de pratiquer un traitement anti-puces avant l'entrée dans l'établissement.**

**3) Le propriétaire doit nous avertir des éventuels problèmes de santé, caractéristiques, traitements vétérinaires propres à son animal. Tout traitement devra être accompagné d'une ordonnance établie par un vétérinaire. L'administration du traitement par nos soins sera facturée à 2€ par jour.**

**4) Nous nous engageons à prendre toutes les dispositions utiles et nécessaires à la santé de l'animal qui nous est confié. Le propriétaire nous autorise à mettre en œuvre tout ce qui nous semblerait nécessaire, si un problème survient pendant le séjour. Les soins et les traitements sont toujours exécutés sur ordre et prescriptions des vétérinaires et sous leur contrôle. Les traitements et les honoraires ne sont pas compris dans le prix de la pension et restent à la charge du propriétaire.**

**5) Tout animal non repris de la pension 7 jours après la date de départ prévue à la réservation sera considéré comme abandonné. Ceci entraînera des poursuites envers son propriétaire et l'établissement pourra en disposer à son gré sans que puisse s'exercer le moindre recours.**

**6) Nous acceptons les "affaires personnelles" (jouet, coussin...) de l'animal, mais de cliniquer toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration. Nous nous engageons à accueillir et héberger, dans les meilleures conditions de confort et de propreté les animaux qui nous sont confiés, à leur procurer une alimentation personnalisée, comme indiqué par leur propriétaire et à leur apporter les soins les plus attentifs et affectueux.**

**7) Le tarif de la pension ne comprend pas la nourriture, le propriétaire veillera à apporter la quantité nécessaire à la durée du séjour + 2 jours, tout manque sera facturé au prix du commerce. La nourriture sera identifiée au nom du chat et le surplus sera rendu.**

Un acompte de 30% sera demandé et encaissable immédiatement au moment de la réservation, non remboursable en cas d'annulation. Le solde du séjour sera réglé au moment du départ.

**L'entrée et la sortie de votre chat se font sur rendez-vous uniquement.**

Nom et signature du propriétaire :